

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé Case 148 146, rue Léo Saignat CS 61292 33076 BORDEAUX Cedex

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE:

TRAUMATISMES CRANIO-CEREBRAUX ASPECTS MEDICAUX ET SOCIAUX 3^{ème} Cycle

<u>UFR de rattachement</u>: UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I - OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé à l'Université d'Angers, à l'Université de Bordeaux et à l'Université Versailles-Saint-Quentin un Diplôme Interuniversitaire intitulé "Traumatismes crânio-cérébraux : aspects médicaux et sociaux". A partir de l'année universitaire 2020-2021, ce Diplôme change d'UFR de rattachement, il sera rattaché à l'UFR des Sciences Médicales.

A compter de l'année universitaire 2024/2025, l'Université de Paris 8 se joint à l'enseignement.

ARTICLE II - OBJECTIFS DU DIPLOME (cf. annexe 1):

L'objectif de ce Diplôme Interuniversitaire est d'apporter une formation et une actualisation des connaissances sur les aspects médicaux et sociaux des traumatismes crânio-cérébraux aux médecins et aux professionnels impliqués dans la prise en charge de ces blessés.

Ce diplôme contient des modules qui sont communs avec le D.I.U. Evaluation des traumatismes crâniens.

ARTICLE III - CONDITIONS D'INSCRIPTION AU DIPLOME

Il s'agit d'un diplôme du 3e cycle auxquels sont admis :

- <u>De droit</u>: les titulaires du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine et les étrangers titulaires du Doctorat en Médecine délivré par un pays étranger et permettant d'exercer la médecine dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine.
- Sur présentation d'un dossier et après avis des responsables du diplôme :
- ► Les internes de spécialité et résidents,
- Les autres professionnels de santé de réadaptation ayant acquis au moins le niveau M1,
- ▶ Ou de niveau BTS pouvant témoigner d'une expérience professionnelle reconnue équivalente par le collège pédagogique de Bordeaux.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation.

Tous les candidats devront retirer une autorisation d'inscription auprès du professeur responsable (nombre minimum de places attendues fixé à 20 pour les 4 universités réparti comme suit : 8 à l'Université d'Angers, 4 à l'Université de Paris 8, 4 à l'université Versailles-Saint-Quentin, 4 à l'Université de Bordeaux).

ARTICLE IV - DUREE DES ETUDES

La formation dure une année universitaire et se déroule tous les ans.

L'enseignement se fait sous forme de modules.

Elles comprennent (cf. annexe II): Nombre d'heures total 89H

Les deux premiers modules sont communs avec le DIU « Evaluation des traumatisés du crâniens ».

- . 1^{er} module en Région Parisienne : 5 jours,
- . 2ème module en Région Bordelaise : 5 jours,
- . 3^{ème} module à Angers : 4 jours

Module 1 : présentation du parcours de soin à la phase initiale des personnes victimes d'un TC, particularités du TC léger et du TC de l'enfant, introduction aux notions de base en neuropsychologie clinique (modèles théoriques, sémiologie, évaluation)

Module 2 : parcours de soin à la phase de rééducation / réadaptation après un TC, présentation des grands principes de la rééducation physique et cognitive

Module 3 : parcours de soins à la phase de réinsertion sociale et professionnelle ; spécificités du handicap invisible, présentation des dispositifs médico-sociaux existants et notamment des dispositifs ueros

✓ Enseignement théorique :

- 89 heures d'enseignement théorique
- La présence aux différents modules est obligatoire.

✓ Stage pratique en établissement : 30H

Les étudiants devront pouvoir justifier d'un stage de 10 demi-journées dans un établissement prenant en charge des traumatisés crâniens. Ce stage peut être effectué sur le lieu où exerce habituellement l'étudiant, s'il s'agit d'un établissement prenant en charge les traumatisés crâniens, sinon il devra être effectué dans un établissement différent après accord du responsable local et du conseil pédagogique du D.I.U. Des conventions seront signées pour valider cette formation.

Validation du stage par le responsable de l'enseignement sur proposition du médecin ou du directeur de l'établissement. Possibilité de dispense de stage, prononcée par le responsable de la formation pour les personnes travaillant déià dans un établissement de ce type.

ARTICLE V - COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : 300€ /an
En formation continue : 1100€/an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VI - LE COLLEGE PEDAGOGIQUE

Responsable du Diplôme pour l'Université de Bordeaux :

Docteur Hélène CASSOUDESALLE CHU de Bordeaux Equipe ACTIVE-U1219 BPH - INSERM Place Amélie Raba-Léon 33076 BORDEAUX Cedex 05 56 79 55 46 (secrétariat) helene.cassoudesalle@u-bordeaux.fr

Collège Pédagogique :

Université de Versailles – Saint-Quentin : Professeur Djamel BENSMAIL

Université de Bordeaux : Docteur Hélène CASSOUDESALLE

Université d'Angers: Professeur Mickael DINOMAIS

Université de Paris 8 : Professeure Claire VALLAT-AZOUVI

ARTICLE VII - LES ENSEIGNANTS

Ce sont les responsables de l'enseignement ainsi que toute personne sollicitée par les responsables en fonction de sa compétence.

ARTICLE VIII - CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

La présence en cours est obligatoire.

Il y a 2 sessions d'examens par an.

<u>La validation comportera</u>:

Un examen terminal d'une heure noté sur 20 sous forme de QR (Questions Rédactionnelles), passé à Paris, sur l'ensemble du programme.

Absences:

- Absence à un module d'enseignement (feuilles d'émargement non signées) : le candidat ne pourra se présenter à la session de juin, mais il aura la possibilité de se présenter à la session de septembre ;
- L'absence sans certificat médical à un partiel, équivaut à la note zéro, mais n'empêche pas de passer les autres partiels et le terminal;
- Absence avec certificat médical à un partiel : il n'y aura pas de rattrapage et seules les notes aux autres partiels et à l'examen terminal seront prises en compte.

Admission:

L'admission est prononcée si la note de l'examen terminal est supérieure ou égale à 20/40 et que le stage est validé.

Un oral de « rattrapage » est organisé si la note de l'examen terminal est comprise entre 16 et 20/40 et que le stage est validé.

Le redoublement est autorisé.

Il n'y a aucun bénéfice de l'écrit.

ARTICLE IX - LE JURY

Il est désigné par le Président de l'Université, sur proposition des Directeurs d'enseignement.

Il est composé de 4 membres dont 1 de chaque Université cocontractante et 2 représentants l'organisation du diplôme.

ARTICLE X - DELIVRANCE DU DIPLOME

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création: Conseil UFR Santé Publique du 20/06/1991

C.A. du 24/07/1991 C.A. du 14.10.1991

Conseil UFR Santé Publique du 13/02/1992

Modifications : changement d'Université, de responsable

et de coordonnateur : Conseil ISPED du 12/12/1997

C.A. du 08/01/1998

Modifications: Conseil ISPED du 28/06/2000

C.A. du 10/07/2000

Conseil ISPED du 18/06/2001

C.A. du 28/06/2001 C.A. du 17/05/2002

Conseil ISPED du 29/05/2002 Conseil ISPED du 10/06/2003

C.A. du 01/07/2003

Conseil ISPED du 09/05/2006

C.A. du 06/07/2006

Conseil ISPED du 31/05/2007

C.A. du 11/07/2007

Conseil ISPED du 16/05/2012 C.E.V.U. du 04/10/2012 Conseil ISPED du 05/06/2014

Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014

Changement de responsable et modifications :

Conseil ISPED du 24/06/2016 Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/07/2016

Changement d'UFR de rattachement (rattachement à l'UFR des Sciences Médicales), changement de responsable et modification :

Conseil UFR Sciences Médicales du 09/11/2020 Conseil du Collège Sciences de la santé du 26/11/2020

Modification (changement de responsable):

Conseil UFR Sciences Médicales du 20/06/2022 Conseil du Collège Sciences de la santé du 20/07/2022

Modification du tarif formation initiale (harmonisation):

Conseil UFR Sciences Médicales du13/03/2023 Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023 (Version 14)

Modification: Conseil UFR Sciences Médicales du 06/05/2024

Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024

(Version 15)

Modification (tarifs): Conseil UFR Sciences Médicales du 14/04/2025

Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/05/2025

(Version 16)

Modification (contrôle des connaissances) :

Conseil UFR Sciences Médicales du 08/09/2025 Conseil du Collège Sciences de la santé du 23/09/2025 (Version 17)

ANNEXE I

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE

TRAUMATISMES CRANIO-CEREBRAUX : ASPECTS MEDICAUX ET SOCIAUX

EXPOSE DES MOTIFS

Les traumatisés crâniens sont avant tout la conséquence des <u>accidents de la voie publique</u>.

<u>Chaque année, en France, 150 000</u> personnes sont <u>hospitalisées</u> pour un traumatisme crânien. 5 000 en meurent immédiatement. Plus de 5 000 en gardent un handicap qui les empêche de retrouver une vie normale, pour les trois quarts des jeunes de moins de 30 ans.

Le <u>handicap</u> qui en résulte est <u>singulier</u>, d'origine physique, mais aussi et surtout d'origine intellectuelle et comportementale. Il frappe des jeunes qui conservent le souvenir d'une vie antérieure normale. C'est un handicap encore mal connu et, de ce fait, insuffisamment pris en charge.

La prise en charge initiale - ramassage, neurochirurgie et réanimation - est souvent de bonne qualité. La rééducation aussi, mais moins habituellement efficace pour les troubles mentaux. Mais c'est souvent la réinsertion qui fait défaut.

Néanmoins, la connaissance sémiologique et physiopathologique, les méthodes de traitement et de prise en charge connaissent actuellement un essor.

Parallèlement, s'accroît le nombre et la diversité des professionnels intéressés et qui souhaitent s'engager dans la prise en charge des traumatisés crâniens.

L'objectif de ce diplôme interuniversitaire, organisé conjointement par les universités d'Angers, de Paris VI et de Bordeaux, est d'apporter une formation et une actualisation des connaissances sur les aspects médicaux et sociaux des traumatismes crânio-cérébraux aux médecins professionnels impliqués dans la prise en charge de ces blessés.

Il n'existe actuellement aucun enseignement de ce type en France. La communauté francophone dispose aujourd'hui d'un éventail de spécialistes susceptibles d'apporter la formation nécessaire concernant l'épidémiologie, la physiopathologie, le traitement initial, la rééducation et la réinsertion des traumatisés crâniens.

ANNEXE II

CONTENU DE L'ENSEIGNEMENT

I - EPIDEMIOLOGIE ET PREVENTION

II - PHYSIOPATHOLOGIE

Biomécanique et mécanismes lésionnels

III - PRISE EN CHARGE INITIALE

Secours initiaux Soins aigus réanimation, neurochirurgie Evaluation initiale et pronostic Coma et éveil, état végétatif permanent

IV - PHASE SECONDAIRE ET REEDUCATION

Complications secondaires Aspects locomoteurs, neurologiques, cognitifs et comportementaux Traitements

V - REINSERTION SOCIALE

Retour à domicile, autonomie Réinsertion et aspects familiaux Retour au travail Vie sociale et loisirs Aspects législatifs et financiers Expertise médico-légale, indemnisation

VI - AUTRES ASPECTS

Evaluation Institutions, systèmes de prise en charge et leurs perspectives d'évolution Traumatismes chez l'enfant Associations et supports familiaux.